

Liberté Égalité Fraternité Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne

Limoges, le 28 janvier 2022

L'inspectrice d'académie

Directrice des services départementaux

de l'éducation nationale de la Haute-Vienne

Cabinet de l'inspectrice d'académie

À

Affaire suivie par : Anne-Sophie UIJTTEWAAL Tél : 05 55 11 41 84

Mél: cabinet.ia87@ac-limoges.fr

Adresse postale : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale 13 rue François Chénieux CS 13123 87031 Limoges cedex 1

Adresse géographique : 5, allée Alfred Leroux, Limoges

Madame la Secrétaire Départementale SE-Unsa 87 - Haute Vienne

Madame,

Le 14 janvier, au lendemain de la grève et des annonces du premier ministre, vous m'avez adressé un courrier dans lequel vous me demandiez de prendre des mesures locales d'ajustement en raison du contexte sanitaire. Monsieur Gauthier, l'adjoint pour le 1^{er} degré à la DSDEN 87 a échangé avec vous sur les différents points mentionnés dans le courrier.

C'est, pour la majorité des situations, la démarche privilégiée à la DSDEN parce qu'elle permet une régulation et des échanges par l'exposition des analyses et des réponses.

Nous savons tous également que chacun au sein du service public d'éducation, quelle que soit sa fonction ou son métier, ne compte depuis deux ans, ni ses heures ni ses forces, tout en veillant à ne pas trop être éloigné de ce qui fait le cœur du métier à savoir la progression de tous les élèves.

La DSDEN de la Haute-Vienne a mis en œuvre des mesures ou a retenu des orientations pour répondre à ce double enjeu de prise en compte du contexte sanitaire et d'accompagnement professionnel.

Toutes les actions de formation continue des enseignants avec remplacement sont suspendues afin de mobiliser l'ensemble des TR sur les autres besoins de remplacement.

La formation continue des directeurs et directrices, parce qu'elle s'appuie sur les stages des M2 alternants est préservée. Les premières formations à distance (animations pédagogiques) ont été ouvertes à partir du 20 octobre 2021 et le resteront jusqu'à la fin de l'année scolaire, sans calendrier imposé.

Les documents d'accompagnement du projet d'école proposent un calendrier indicatif, laissant à chaque école, une marge de souplesse.

Une journée de compensation a déjà été donnée à tous les directeurs et directrices pour le déploiement de phaRe. Une vingtaine a également bénéficié de la deuxième journée. La visio conférence de 45 minutes, initialement prévue uniquement le 11 janvier sera dupliquée le 8 février afin de tenir compte des contraintes et disponibilités de chaque directrice et directeur. De plus le service formation de la DSDEN prend à sa charge deux volets du dispositif : la communication aux familles et l'élaboration du protocole de gestion des situations de harcèlement.

Nous nous attachons tous à faire du service rendu aux élèves la première de nos priorités, en dépit des contingences extérieures.

Nous savons bien, à la DSDEN que les équipes savent opportunément et avec justesse prioriser les actions, répondre aux urgences et donc faire des APC et de l'appropriation des parcours M@gistère un levier d'ajustement en fonction de leur contexte.

Il était prévu une présentation des projets d'écoles lors du dernier conseil d'école de l'année. Afin d'assouplir le calendrier, les équipes qui le souhaitent auront jusqu'à la fin de l'année scolaire pour échanger avec l'IEN et avoir sa validation en vue d'une mise en œuvre à la rentrée scolaire.

Jacqueline ORLAY